

Les cas d'étude spectaculaires d'Enron, de Global Crossing et de Swissair montrent que les possibilités d'édulcorer les comptes sont nombreuses pour les entreprises.

# Un petit mode d'emploi de la comptabilité créative

*La comptabilité n'est certes pas une science exacte et les comptes ne peuvent donner qu'une estimation de la situation financière et de la rentabilité. Ce qui n'exclut pas la présentation d'une image financière proche de la réalité économique.*

PIERRE BESSARD

**L**ES ARTIFICES comptables récemment mis en évidence au travers de cas extrêmes, dont le plus spectaculaire est peut-être celui d'Enron, ont effacé des milliards de dollars de capitalisation boursière aux Etats-Unis. La comptabilité créative a fortement ébranlé la confiance des investisseurs en semant le doute quant à la qualité des bilans, la valeur des processus d'audit et l'efficacité des mesures de corporate governance. Les artifices comptables ont également sapé, dans une certaine mesure, la crédibilité des analystes et des agences de rating, à l'instar de Standard & Poor's. Un paradoxe, quand on pense que les bilans des sociétés cotées en bourse, obligatoirement révisés, et en principe par l'un des cinq grands cabinets d'audit, étaient tenus pour des parangons de fiabilité.

La comptabilité n'est certes pas une science exacte et les comptes ne peuvent donner

qu'une estimation de la situation financière et de la rentabilité d'une entreprise. Ce qui n'exclut pas la présentation d'une image financière proche de la réalité économique d'une entreprise. Mais les pressions de l'extérieur et les conditions économiques poussent certaines entreprises moins bien gérées à redoubler de créativité pour masquer leur vraie performance.

## **Les comptes pro forma excluent les coûts gênants**

Une méthode privilégiée pour édulcorer les résultats consiste à présenter des comptes pro forma à la presse et aux analystes avant la publication des comptes respectant les principes comptables en vigueur. Les comptes pro forma, non audités, ont pour particularité d'exclure la comptabilisation de certains coûts extraordinaires, qui sont censés, par définition, ne pas se répéter. Rien de répréhensible à séparer des coûts uniques pour présenter la perfor-

mance des seules opérations continues, d'autant plus que les normes comptables internationales (International Accounting Standards, IAS), américaines (US Generally Accepted Accounting Principles, GAAP) ou suisses (Swiss GAAP RPC, recommandations relatives à la présentation des comptes) comprennent de nombreuses charges n'impliquant pas de sorties de liquidités ou ne concernant qu'un seul exercice. Les entreprises sont par ailleurs libres de publier des interprétations ou des résumés de leurs comptes lorsqu'il s'agit d'aider les utilisateurs des états financiers à comparer les résultats avec les années précédentes.

Cette pratique devient toutefois problématique lorsque des coûts «extraordinaires» se répètent chaque année. Une entreprise qui restructure constamment ses activités, par le biais d'acquisitions ou de restructurations internes, peut ainsi présenter une image favorable de ses opérations, même si les coûts effectifs

## Une autre possibilité de jouer avec les comptes pro forma consiste à inclure des éléments non récurrents lorsqu'il s'agit de revenus, et à exclure ces éléments lorsqu'il s'agit de coûts.

sont beaucoup plus élevés. Ceci est d'autant plus vrai dans un environnement où de nombreuses firmes ont adopté une stratégie d'expansion agressive pour maintenir des ratios cours/bénéfices élevés. Une autre possibilité de jouer avec les comptes pro forma est d'inclure des éléments non récurrents lorsqu'il s'agit de revenus, mais de les exclure lorsqu'il s'agit de coûts, créant un problème d'inconsistance qui biaise la comparaison d'une année à l'autre. Pour ajouter aux difficultés de comparaison, le calcul du bénéfice opérationnel est défini différemment dans chaque entreprise, tandis que les formules pro forma peuvent varier d'un trimestre à l'autre dans la même société, selon le message que veut faire passer le management.

### Les menaces énoncées par la SEC

L'agence de rating Standard & Poor's propose d'inclure dans le calcul du bénéfice opérationnel les coûts d'achats d'investissements, la recherche et le développement, les coûts de restructuration (y compris pour les désinvestissements), les correctifs de valeur des opérations continues, ainsi que les coûts des stock-options. Par contre, les coûts de fusions et acquisitions, l'amortissement du goodwill, les règlements de litiges et le résultat de la vente d'actifs devraient être exclus du bénéfice opérationnel. Mais tant que les organismes en charge de formuler les normes comptables ne créent pas de standard pour définir le bénéfice opérationnel,

l'investisseur doit faire son choix entre divers types de comptes, et c'est à lui de décider lequel reflète le plus fidèlement la situation réelle de l'entreprise. La Securities and Exchange Commission (SEC), l'autorité officielle de surveillance de la bourse, a récemment averti que la loi fédérale anti fraude couvre la publication des résultats. L'entreprise qui veut éviter d'être accusée de vouloir tromper les investisseurs devrait par conséquent accompagner les résultats pro forma d'une réconciliation claire avec les GAAP.

### Le chiffre d'affaires est gonflé sur le court terme

La SEC recommande également qu'une description des principes de contrôle accompagne l'annonce des bénéfices pro forma. En particulier, les transactions «extraordinaires» ou «non récurrentes» exclues de la comptabilisation du bénéfice devraient être expliquées en détails. Les investisseurs devraient aussi être avertis si l'utilisation de comptes pro forma camoufle une perte nette ou un fait significatif pouvant influencer sur la performance future de l'entreprise.

Une autre façon efficace d'édulcorer les résultats consiste à gonfler le chiffre d'affaires en comptabilisant sur une période la totalité des revenus d'une prestation s'étendant en réalité sur plusieurs périodes. Une entreprise peut également livrer des marchandises à ses clients avant d'avoir reçu une commande, ceci en accordant de forts rabais ou un droit de

retour en cas de non vente. Dans ce contexte, la question se pose avant tout de savoir quand comptabiliser une vente dont le paiement ne sera honoré que plus tard. Selon les critères de la SEC, un revenu ne devrait être comptabilisé que s'il existe un contrat de prestations irrévocable, si la livraison a été effectuée ou les services ont été rendus, si le prix a été fixé ou est facilement déterminable et si l'encaissement peut être raisonnablement assuré. Le risque réside surtout dans l'éventualité où les revenus sont comptabilisés alors qu'aucune liquidité ne vient alimenter la capacité de l'entreprise à payer ses factures.

Une entreprise peut aller jusqu'à comptabiliser sur une seule période des revenus concernant des contrats de plusieurs années, avant même d'avoir déterminé l'étendue des services à rendre. Mais si les clients ne paient pas leurs achats, ce type d'artifices comptables peut généralement être découvert en observant le taux de croissance du compte de débiteurs par rapport aux ventes.

### S'aligner à tout prix sur les prévisions

Les risques qu'une entreprise s'engage dans des transactions inhabituelles afin de gonfler son chiffre d'affaires sont particulièrement aigus à la fin d'une période comptable, lorsqu'elle tente de s'aligner à tout prix sur les prévisions des analystes. Les décisions à court terme de conduire des transactions qui sortent du cours usuel des activités de l'entreprise, telles

## Les entreprises aiment mieux annoncer une évolution stable de leurs bénéfices plutôt que de montrer des revenus volatils avec une série d'augmentations et de diminutions dramatiques.

que la vente d'actifs à des prix bradés, l'introduction de programmes promotionnels ou le désinvestissement d'un segment d'activité, peuvent de surcroît facilement échapper aux contrôles internes.

### L'entreprise provisionne pour les mauvaises années

Les entreprises préfèrent annoncer une évolution stable de leurs bénéfices plutôt que de montrer des revenus volatils avec une série d'augmentations et de diminutions dramatiques. L'effet «stabilisateur» recherché s'obtient en réalisant des provisions très élevées sur les dettes et contre les valeurs d'actifs les bonnes années, de manière à ce qu'elles puissent être réduites les années plus difficiles. Les entreprises qui utilisent ce genre de pratiques peuvent ainsi cacher un trend négatif de leur rentabilité et la nature volatile de leurs activités. La maximisation du bénéfice à l'aide des provisions permet également d'influer sur le cours en bourse avant une opération de corporate finance, telle qu'une augmentation de capital ou une fusion.

Une variante de ce type de comptabilité créative est le grand bain de sang («big blood bath»), qui consiste à maximiser une perte une mauvaise année en constituant à la même occasion une réserve importante de bénéfices sous le couvert de provisions pour restructuration. Les exercices suivants paraîtront forcément meilleurs, d'autant plus que l'entreprise pourra puiser dans ses réserves pour adoucir les résultats. Cette pratique est

particulièrement prisée lors d'un changement de têtes à la direction de l'entreprise, car elle donne l'illusion d'une performance supérieure à celle du management précédent. La sophistication croissante des marchés des capitaux et l'inventivité des banquiers et autres consultants ont conduit au développement d'une vaste variété d'instruments et de transactions complexes. La création de ces nouveaux produits permet de diversifier les risques et d'augmenter les possibilités de revenus. Mais certaines entreprises s'en servent notamment pour transférer leurs actifs ou leurs dettes gênantes hors bilan au travers d'entités spéciales, conservant tous les risques et les avantages de la propriété, mais sans contrôle du point de vue de l'extérieur.

### Arrangements hors bilan et entités ad hoc

La faillite d'Enron, ou la soudaine «découverte» de dettes supplémentaires chez Swissair, ont focalisé l'attention sur les risques de ces structures et la nécessité de les dévoiler aux utilisateurs des états financiers. Les arrangements hors bilan utilisés pour mener des activités de financement au-delà du regard du public impliquent le plus souvent des entités ad hoc. La notion de special purpose entity (SPE), ou entité ad hoc, se réfère à une société ou à un partenariat créé dans le but de réaliser une transaction ou une activité commerciale spécifique. La vaste majorité des SPE sont utilisées à des fins tout à fait légitimes: les sociétés d'hypothèque et de

crédit les utilisent pour vendre des prêts et d'autres dettes aux investisseurs privés, par exemple, tandis que les entreprises multinationales s'en servent pour leurs stratégies de planification fiscale.

### Les périmètres de consolidation sont libres

Tout se complique lorsque les entreprises se servent de SPE pour dissimuler leurs dettes en excluant l'entité de leurs comptes consolidés. Camoufler les dettes permet d'influer sur le cours du titre en réduisant le niveau apparent d'endettement, créant l'illusion d'une position financière moins risquée et d'un ratio bénéfice/fonds propres plus favorable. Cet artifice comptable aide également l'entreprise à obtenir plus de capital lors d'une nouvelle émission d'actions ou à mieux résister à un rachat par d'autres sociétés en présentant une situation financière saine.

### Nécessité de consolider toutes les filiales

Les normes comptables internationales et américaines imposent maintenant la consolidation de toutes les filiales, tandis qu'en Suisse, les entreprises fixent librement les paramètres de consolidation. Aux Etats-Unis, tous les actifs et passifs d'une SPE doivent être inclus au bilan de l'entreprise si cette dernière dispose d'un contrôle financier dans l'entité séparée ou si d'autres conditions sont remplies, en particulier concernant l'importance relative de l'entité par rapport au bilan de l'entreprise. ■